

Réunion publique thématique

Lyon

23 octobre

Pour la Commission Nationale du débat public

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la CPDP

Jean Sornay, membre de la CPDP

Pour GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur de projet

Daniel BOURJAS Directeur régional,

Manuel BONNIER, Responsable des études

*Experts invités : David KREMBEL (Direction Générale de l'Energie et du Climat),
Naïma IDIR (Commission de Régulation de l'Energie), Claude CONRARD (Union des
Industries Grandes Consommatrices d'Energie)*

I) Ouverture

1) *Introduction de la CPDP*

Jean-Yves OLLIVIER

Merci d'être venus à cette réunion et d'avoir répondu à notre invitation sur le projet de gazoduc Arc Lyonnais et Val de Saône. Merci à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon d'avoir mis cette salle magnifique à disposition pour cette réunion de débat public et je passe la parole à Monsieur Millet, Directeur du Développement Industriel et Territorial de la CCI qui va nous accueillir.

Nicolas MILLET

Monsieur le Président de la Commission du Débat Public, Mesdames, Messieurs, au nom du Président Grillot, j'ai le plaisir de vous accueillir ce soir pour ce débat et si j'ai bien compris à peu près à moitié de l'ensemble de la vingtaine de réunions qui est prévue pour permettre les échanges autour de cette canalisation qui est absolument essentielle, notamment dans une idée si j'ai bien compris de solidarité entre la partie nord et la partie sud de la France. Pour vous dire que la CCI de Lyon est très heureuse de vous accueillir également parce qu'elle a toujours considéré qu'il s'agissait d'inscrire les activités de Lyon dans un contexte plus large. Ce n'est surtout pas rester entre soi, c'est très largement dialoguer très largement en France et en Europe. Nous avons la semaine dernière une discussion et un débat sur l'A89 Genève – Bordeaux. On voit ces débats-là. Nous avons des discussions sur le Lyon – Turin. Nous avons des discussions sur le Rhin-Rhône. C'est tout à fait naturellement qu'on vous accueille ce soir pour discuter de cette canalisation de transport de gaz.

Mon propos introductif sera très court, mais la deuxième remarque que je voulais faire, c'est que pour nous aussi à Lyon, on considère que la question du mix énergétique est une question absolument essentielle. Et nous pensons que pour nos entreprises et pour leur productivité, la question essentielle est celle du coût de l'énergie et de la maîtrise de ce coût.

Je rappelle que pour la France par rapport à d'autres pays européens, le coût de l'électricité par exemple, c'est à peu près -40 % par rapport aux autres prix en Europe. C'est quand même un atout et il faut qu'on garde cet atout en matière d'énergie. Pour nous naturellement, il faut continuer à travailler sur le mix énergétique dans lequel le gaz a une place tout à fait importante. Je voulais remercier le Président Ollivier, remercier les membres de la Commission d'avoir choisi la CCI de Lyon et je vous souhaite d'excellents travaux. Je vous remercie beaucoup.

2) Présentation du projet par GRTgaz

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. Comme introduction, je vais répondre à la question : pourquoi cette réunion et pourquoi un débat public ? La Commission Nationale du Débat Public a été saisie en janvier 2013 par GRTgaz, maître d'ouvrage de deux projets de gazoduc : l'un qui est le projet Arc Lyonnais qui va du département de la Drôme jusqu'au département de l'Ain et le Val de Saône qui prend le relais depuis le département de l'Ain jusqu'au département de la Haute-Marne. La Commission Nationale au vu de ce projet, de son impact sur le territoire et de son importance a décidé de soumettre au débat public ces deux projets de gazoduc et de n'organiser qu'un seul débat public. L'objectif de ce débat public est donc d'organiser la concertation avec le public sur les projets avant prise de décision. C'est-à-dire que nous sommes tout à fait dans une phase amont pour lesquels la décision de réalisation n'a pas encore été prise.

La procédure de débat public a été instaurée par la loi en 1995, qui a été modifiée en 2002. En 2002, la Commission Nationale de Débat Public est devenue une autorité administrative indépendante. Cette procédure de débat public a pour objectif de permettre au public d'être informé bien sûr sur les projets à ce stade très amont et de formaliser des avis sur les grands projets d'équipement ayant un impact sur le territoire. La Commission Nationale de Débat Public est chargée, au niveau national, de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national. Elle est également chargée de veiller à ce que le public soit destinataire de l'information nécessaire et donc veille aux bonnes conditions d'information du public. Enfin, la Commission Nationale émet tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

La Commission Particulière de Débat Public est désignée par la Commission Nationale lorsque celle-ci décide d'organiser un débat public. La Commission Particulière de Débat Public concernant les deux projets de gazoduc est composée de six membres qui sont présents ici, nommés par la Commission Nationale. A ma droite, il y a Jean Sornay, Michel Rostagnat qui est ici, Anne-Marie Odunlami qui est au fond de la salle, Séverine Barberet qui est ici et Michel Habig qui est ici. Vous verrez dans la lettre du débat public qui a été distribuée à l'accueil le profil de chacun des membres qui fait que la Commission est assez panachée dans ses profils et les origines de ses membres. La Commission Particulière est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics. Elle est indépendante pour organiser cette phase de débat. Elle diffuse une information complète, transparente et objective sur les projets à destination du public.

Tous les destinataires ont la même information que ce soit des élus, des organismes consulaires, des associations ou des particuliers. Le dossier du maître d'ouvrage a été diffusé très largement sur le fuseau et à peu près à 10 000 exemplaires. La Commission Particulière permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques, telles celle d'aujourd'hui, ou par le biais de contributions écrites susceptibles d'être adressées à la Commission Particulière. La Commission Particulière veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le débat public. Trois principes fondamentaux s'appliquent au débat public. D'une part, le principe d'équivalence. Toute personne, tout citoyen a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition dans le cadre de ce débat public. La transparence : clarté et accessibilité de

l'information sans privilégier quiconque et le principe de l'information que la Commission respecte.

Enfin, l'argumentation. Les réunions de débat public ne sont pas des référendums, où nous comptons les gens pour et les gens contre, mais ce sont des réunions qui permettent d'argumenter et la Commission Particulière est en charge de collecter ces argumentations que les participants présentent à l'occasion des débats. La Commission Particulière a une déontologie : c'est la neutralité. La Commission Particulière, c'est important, n'a pas d'avis sur les projets pour lesquels elle organise les débats. Nous n'avons pas à la suite de ces diverses réunions à formuler un avis sur la réalisation ou non du projet. Nous avons le devoir de collecter les argumentations, les objections, les problèmes qui sont remontés à l'occasion de ces réunions de débat public et ce compte-rendu que nous effectuerons à la fin de ce débat sera répercuté bien sûr aux pouvoirs publics et au maître d'ouvrage qui trois mois après la remise des conclusions tirera de son côté les conclusions et précisera les suites qu'il donne à ce débat public.

Enfin, deuxième principe déontologique, c'est l'indépendance. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics pour permettre d'organiser cette discussion dans les meilleures conditions. Comment le débat public concernant Val de Saône et Arc Lyonnais a-t-il été organisé ? Compte tenu de l'importance du fuseau concerné qui se déroule sur trois régions et six départements sur à peu près 400 kilomètres de long, nous avons organisé 19 réunions publiques depuis le département de la Drôme à Saint-Avit qui est le point extrême sud du projet jusqu'à Voisines dans la Haute-Marne à côté de Langres qui est le point le plus septentrional. 17 réunions ont été organisées ou sont organisées dans le fuseau pressenti d'étude de ces deux projets. Je parle de fuseau et non pas de tracé, car nous sommes à une phase amont où nous n'en sommes qu'au niveau du fuseau, la décision de réalisation n'ayant pas encore été prise.

Ces 17 réunions sont donc organisées à proximité immédiate du futur ouvrage s'il est réalisé, pour permettre principalement de recueillir les argumentations du public concernant les impacts territoriaux sur l'agriculture, sur l'environnement, sur les problématiques de développement communal et 2 réunions que nous appelons des réunions thématiques se tiennent à Quétigny (hier) et à Lyon aujourd'hui et qui vont porter principalement sur l'analyse des justifications concernant la réalisation de ces ouvrages. Car le débat public ne porte pas que sur l'impact sur le territoire, mais aussi sur les raisons et les justifications de la réalisation de ces projets. A cette fin, nous avons invité trois experts à venir s'exprimer, expert de la DGEC, expert de la Commission de Régulation de l'Energie, et expert de l'UNIDEN. Experts qui interviendront tout à l'heure pour préciser la vision des problèmes et apporter les éléments d'argumentaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Je vous précise que cette réunion est une réunion qui est filmée, transmise en direct sur notre site internet et pourra être consultée d'ailleurs par la suite. Si par hasard des personnes ont des objections au titre du droit à l'image, nous leur demandons de nous le faire savoir pour en tirer les conclusions. Après cette introduction rapide que j'ai faite pour préciser et cadrer le débat public, la réunion et les objectifs de cette réunion, le maître d'ouvrage GRTgaz fera une présentation synthétique des deux projets pour cadrer là aussi l'objet de cette réunion. Nous ouvrirons une première phase de questions de la salle sur le projet tel qu'il a été présenté. Puis nous aurons le deuxième volet sur l'étude des justifications de ces ouvrages avec l'intervention des trois experts que j'ai évoqués et sera suivi par le débat avec la salle sur l'opportunité de réaliser ces ouvrages. Merci pour votre participation. Je passe maintenant la parole à GRTgaz qui va présenter les deux projets qui ont été soumis à ce débat public.

Daniel BOURJAS

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Commission. Merci Monsieur Millet de nous accueillir dans vos locaux au nom de la CCI. Mesdames et Messieurs bonsoir. Je me présente, Daniel Bourjas, Directeur régional de GRTgaz. A ma gauche, Denis Suisse-Guillaud qui est le Directeur des deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais et Manuel Bonnier qui est chef du pôle marketing client de notre Direction commerciale. Il y a beaucoup d'intervenants ce soir. En tant que maître d'ouvrage, on va essayer d'être très succinct. C'est

toujours un exercice difficile. Je vais commencer par présenter rapidement GRTgaz. GRTgaz est une société ex Gaz de France d'ailleurs. L'actionnariat est de 75 % dans GDF Suez et 25 % dans la Caisse des Dépôts. GRTgaz a une longue tradition dans le domaine gazier puisque nous construisons et opérons des réseaux de transport de gaz naturel depuis plus de 50 ans.

Aujourd'hui, 3 000 salariés sont répartis dans le territoire pour accomplir nos missions. Un petit point qui est très important, nous sommes à GRTgaz transporteurs d'énergie, de gaz naturel en l'occurrence et nous ne vendons pas de gaz. Nous réceptionnons le gaz dans nos points frontières, dans nos réseaux et nous le transportons, nous l'acheminons, comme nous le disons dans notre jargon jusqu'aux points de consommation que sont les portes des villes quand on remet le gaz aux distributeurs dans une classe de pression plus faible ou bien au travers de nos postes de livraison à quelque 900 clients industriels qui sont répartis sur tout notre territoire.

GRTgaz, c'est 32 000 kilomètres de canalisation de gaz naturel. Le plus long réseau de transport d'Europe. Ce qui est important, c'est que ce soir en tant que maître d'ouvrage, nous sommes là pour la construction d'un projet, mais il faut aussi à travers nous, représentants de GRTgaz, les futurs exploitants d'ouvrages que nous allons construire, les futurs exploitants pour une durée quasiment indéterminée (plus de 50 ans). Nous opérons des ouvrages de plus de 50 ans. Notre relation avec les territoires, c'est une relation qui démarre par un débat public et qui a vocation à s'inscrire dans la durée. Je passe la parole tout de suite à Denis Suisse-Guillaud qui va vous présenter très rapidement le projet.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonsoir Messieurs Dames. A l'écran vient d'apparaître le réseau principal de GRTgaz, donc 7 000 kilomètres de grosses canalisations qui, comme l'a dit Daniel Bourjas, sont chargées d'acheminer le gaz depuis les points frontière ou les points d'arrivée jusqu'aux points de consommation. Les pastilles bleues, ce sont les stations de compression. Vous verrez qu'elles ont une importance assez stratégique dans la suite de la présentation. Viennent de s'afficher les points d'entrée du gaz en France. Au nord, les flèches vertes, ce sont les points d'entrée par gazoducs, par canalisations enterrées et puis au sud et à l'ouest, à Nantes, Montoir et à Fos, les arrivées par bateaux. Les largeurs des flèches sont à peu près proportionnelles à la quantité de gaz qui arrive. Vous voyez qu'on a plutôt du gaz qui arrive par le nord et le petit carré violet qui s'est mis en haut là-haut, c'est le futur terminal de Dunkerque qui est en cours de construction et qui sera terminé l'année prochaine.

Nos deux projets font l'objet d'un seul débat public. Il faut souligner la pertinence de la CNDP quand elle a souhaité faire un seul débat public sur ces deux projets contigus. C'est Arc Lyonnais qui prend position dans le réseau principal de GRTgaz. On va aller plus à fond. Qu'est-ce que c'est ces deux projets ? Ce sont des projets de canalisations de transport de gaz naturel. Vous avez sur la photo la mise en terre d'une canalisation de gaz naturel. Vous voyez qu'il y a des cercles blancs tous les 18 mètres ou 15 mètres, ce sont des soudures qui permettent de relier les tubes entre eux et qui sont enfouies dans le sol. Cette canalisation fait 1,20 mètre de diamètre et elle sera recouverte d'1 mètre de terre minimum. C'est une canalisation enterrée tout au long de son parcours. Il y a une première canalisation que l'on a appelée Arc Lyonnais qui part de Saint-Avit, le Président l'a dit tout à l'heure. C'est une des stations de compression qui est située au nord de Valence.

Elle va à Etrez qui est située au nord de Bourg-en-Bresse après un parcours de 150 kilomètres. On arrive à Etrez après un parcours de 150 kilomètres. Val de Saône débute à Etrez, passe par une autre station de compression qui s'appelle Palleau pour arriver à Voisines près de Langres. Le premier projet Arc Lyonnais, c'est 150 kilomètres, environ 450 millions d'euros. Le deuxième projet, c'est 200 kilomètres environ et c'est 605 millions d'euros environ. Evidemment puisque nous sommes au stade des études préalables. Ce qui est soumis au débat public quand on fait des réunions territoriales comme l'a dit le Président, c'est que l'on présente plus dans le détail — ça ne sera pas l'objet de notre présentation ce soir — ce fuseau qui fait 4 kilomètres de large et qui essaie d'éviter les principales zones urbanisées et les principaux secteurs repérés comme importants au plan environnemental,

agricole ou industriel puisqu'on évite les grands sites industriels. Voilà à ce stade ce que sont ces deux projets.

Vous avez sur cette présentation le calendrier indicatif d'un premier projet qui est Val de Saône parce qu'il arrivera sans doute en premier. Débat public pour les deux projets actuellement et une décision soumise à la Commission de Régulation de l'Énergie, mais Madame Idir en parlera tout à l'heure, décision que nous prendrions en juin 2014. Si on retient cette date comme point de départ du projet opérationnel, l'enquête publique pourrait se tenir à la fin de l'année 2015 et ensuite nous pourrions commencer les travaux d'archéologie, de diagnostic archéologique au printemps 2016 pour enchaîner printemps 2017 puis printemps 2018. Deux séquences de travaux qui nous amèneraient à une mise en service estimée de Val de Saône à la fin 2018. Arc Lyonnais maintenant, il y a un décalage de 12 à 18 mois entre les deux projets. La mise en service d'Arc Lyonnais, mi 2019 à peu près, fin 2019 ou mi 2020 plus exactement, soit 12 à 18 mois de décalage. Voilà à ce stade ce projet qui n'est pas décidé, vous l'avez noté. A toi Manuel.

Manuel BONNIER

Merci Denis. Pourquoi ce projet est-il proposé ? Juste avant de développer ce point, je vous propose un avant-propos sur simplement se donner quelques mots clés qui vont être utilisés dans la suite de l'exposé et vous rappeler que les consommateurs de gaz naturel achètent du gaz aux fournisseurs et que ce sont ces fournisseurs qui, alors en tant qu'expéditeurs, demandent au gestionnaire de réseau qui est GRTgaz de transporter ou nous dirons acheminer ce gaz naturel. Les gestionnaires de réseaux de ce fait investissent, étudient et proposent des investissements pour s'adapter à ces demandes au profit des fournisseurs. La Commission de Régulation de l'Énergie décide de valider, parfois pas, ces investissements qui sont étudiés au bénéfice du marché. Sur ce marché qui est ouvert, il y a plusieurs fournisseurs qui se présentent et qui sont devenus nombreux. Ils ont créé un marché de gros. Ils ont créé des places de marché.

En France, vous le verrez tout à l'heure, nous appelons ces places de marché des points d'échange gaz. Ce déroulement a lieu partout en Europe. Les projets Val de Saône et Arc Lyonnais comme le présentait Denis tout à l'heure se situent sur une dorsale de Dunkerque à Fos. Ce qui la porte en premier lieu, compte tenu de la diversité des approvisionnements qui sont possibles en France, c'est par exemple dans des situations où il n'y aurait pas de gaz naturel liquéfié qui arriverait par bateau au sud de la France. C'est par exemple d'amener du gaz depuis les points frontières, depuis la mer du Nord, la Russie, d'autres sources encore jusqu'au sud, jusqu'à tous les points de consommation du sud de la France. Ils permettent aussi à l'inverse, d'approvisionner la France de gaz naturel liquéfié à partir de bateaux, de terminaux méthaniers qui viendraient en Méditerranée et qui permettraient de remonter du gaz naturel vers la zone de Lyon, vers la zone de Paris même et d'alimenter jusqu'au nord de la France.

Voici fondamentalement à quoi servent ces projets qui permettent une sécurité d'approvisionnement. S'il y a absence d'approvisionnement de certaines sources, les autres sources peuvent faire office et ils permettent aux fournisseurs de diversifier leurs approvisionnements possibles et par conséquent de choisir entre les meilleures sources qui sont possibles. Ce qui permet deux choses. La première, par cette fluidité qui serait acquise, d'améliorer les connexions entre les différentes places de marché, entre les zones de marché. Ça, ça permet d'harmoniser l'accès à l'énergie gaz naturel en particulier pour tous les consommateurs. Ceci permet aux fournisseurs de diversifier les sources d'approvisionnement qu'ils peuvent utiliser et par conséquent en permanence de venir proposer les meilleurs prix et les meilleures conditions pour accéder à l'énergie.

Ces canalisations permettent en particulier aussi d'accueillir de nouvelles capacités d'arrivée de gaz naturel liquéfié, de nouvelles capacités d'arrivée de bateaux quand la dorsale sera complète. Les places de marché dont je vous parlais tout à l'heure, en voici une représentation à l'échelle de l'Europe. Vous voyez qu'elles sont connectées entre elles et que par conséquent, des fournisseurs qui savent approvisionner du gaz naturel complètement à l'est de l'Europe, en circulant de place en place peuvent venir le proposer jusque sur les

marchés occidentaux, jusqu'en France par exemple et d'autres itinéraires sont possibles. Ce qui est important, c'est de pouvoir passer librement d'une place de marché à l'autre, ça garantit la compétitivité pour tous les consommateurs des places. Ça leur permet d'accéder à l'énergie dans des conditions comparables.

Vous voyez que tous les pays en général présentent une place de marché. La France a la particularité d'en présenter trois, la Commission de Régulation développera ce point tout à l'heure et en particulier sur le territoire sur lequel agit GRTgaz, d'en présenter deux : un point d'échange gaz au nord et un point d'échange gaz au sud. Alors, entre ces deux places de marché, pourquoi deux places de marché ? Il y a une réalité à cela, c'est qu'il y a une saturation physique. Il y a une impossibilité aujourd'hui d'alimenter complètement la consommation au sud à partir de gaz du nord ou l'inverse. Par conséquent, l'enjeu du projet, c'est de lever cette congestion, de lever cette saturation et de fluidifier les échanges entre les deux places de marché (nord et sud). Ceci, ça passe par cette dorsale que nous allons présenter et en particulier un maillon clé qui est l'artère du Val de Saône.

Le fait d'accéder à une place de marché, c'est ce qui permet au consommateur de trouver l'énergie dans des conditions compétitives et de manière comparable à ce que vont trouver toutes les places de marché en Europe. Il y a un vrai succès des places de marché avec un nombre croissant d'acteurs qui vont participer à ce marché gros et proposer du gaz naturel, en acheter. Par ce graphique ici, vous voyez au fil du temps sur les quelques dernières années la croissance du nombre d'acteurs qui sont présents sur la place de marché et la croissance des volumes qui y sont échangés. En ordre de grandeur, la quantité totale échangée sur une année, c'est aujourd'hui du même ordre de grandeur que la quantité totale consommée en France. Il est important que tout le monde puisse accéder sur les places de marché dans des conditions comparables pour avoir dans le cadre d'un marché ouvert des conditions compétitives.

Vous voyez sur le graphe qui est là dans la durée, depuis 2011 jusqu'en 2013, le prix du gaz naturel qui est échangé sur ces places de marché et vous voyez aussi qu'entre les places nord et sud en France, à partir de 2012, on voit un phénomène où le prix au sud devient un petit peu plus cher, du fait de moindres arrivées de gaz par le sud. Il y a un phénomène de saturation pour alimenter la place sud qui fait que le prix augmente un peu plus par rapport à la zone nord. Pour les industriels consommateurs, pouvoir travailler sur une place de marché compétitive, c'est pouvoir accéder au gaz naturel. Sur son origine naturelle, mais éventuellement sur un gaz d'origine renouvelable ou d'autre origine, le réseau de transport pouvant transporter différents types de gaz naturel et c'est d'accéder à des solutions performantes, avec la disponibilité de l'énergie, avec durablement une visibilité sur l'économie, avec des questions d'efficacité énergétique aussi et d'impact environnemental qui est réduit par l'utilisation du gaz.

Il est important pour nous de s'assurer que le projet proposé soit cohérent dans la suite des débats que l'on connaît sur la transition énergétique. Le projet qui est proposé est robuste sur différents scénarios d'approvisionnement, vous l'aurez compris. Il est robuste sur les évolutions de transition énergétique. Il permet aussi d'aider le réseau de transport de gaz naturel à accueillir des productions locales de gaz et des productions plus vertes et d'être complémentaire également au réseau électrique pour le développement des énergies renouvelables. Un facteur de compétitivité pour accéder à l'énergie, un facteur de sécurité d'approvisionnement aussi qui permet d'harmoniser l'accès à l'énergie, de diversifier les sources d'approvisionnement possibles. Mais ça, ça nécessite vraiment de fluidifier le cœur du réseau et c'est l'objet des évolutions et des projets qui sont présentés. Monsieur le Président, voici pour cette présentation du maître d'ouvrage.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique qui est, je le signale, adaptée à l'objet même de cette réunion sur les justifications. Sur le fuseau, la présentation est très axée sur l'impact territorial. Ce n'est pas la présentation unique que GRTgaz fait de son projet.

II) Echanges avec la salle

Jean-Yves OLLIVIER

A la suite de cette présentation synthétique, j'ouvre la porte à une première série de questions en vous rappelant que le débat sur les opportunités et les justifications seront plutôt après lorsque les trois experts auront pu intervenir. Si vous avez des questions sur la présentation des deux projets, nous allons les recevoir et demander à GRTgaz d'apporter quelques éclaircissements si vous le souhaitez. Pour la partie questions, vous attendez qu'on vous passe le micro. Vous vous présentez en donnant votre nom et à quel titre vous intervenez, est-ce que c'est à titre de citoyen ou si vous représentez une association, une entreprise ou un organisme consulaire ou autre. Nous souhaitons que le temps de parole soit limité pour permettre à cette réunion d'avoir le maximum d'intervenants possibles. Réactions ? Monsieur ? Pouvez-vous vous lever pour le film de la séance ?

Claude CHARDON, Directeur Régional du Développement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes

Peut-être plus une question de curiosité, mais à l'image d'un réseau ERDF, je voudrais savoir si le chantier prévu concourt également à véhiculer du gaz pour des pays étrangers, par exemple comme on peut utiliser un réseau électrique pour véhiculer de l'électricité d'une manière européenne sur différents pays. Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité et d'approvisionnement global, est-ce qu'il y a la même logique dans le gaz ? C'est une question de curiosité. Je ne sais pas si ça amène un plus à l'intérêt du dossier ou pas, vous n'en avez pas parlé. Pouvez-vous nous répondre sur ce sujet ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je vais demander au maître d'ouvrage d'apporter des éclaircissements sur cette question.

Daniel BOURJAS

Je pense que les experts vont répondre. C'est une question à laquelle on pourra répondre si c'est un atout pour le port de Marseille, pour finalement la grande industrie du sud de la France. On pourra y répondre après les exposés. Tous les réseaux de gaz naturel en Europe sont interconnectés depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le développement des gisements russes, de mer du nord, norvégienne, britannique, etc. L'Europe est interconnectée. Tous les pays européens ont leurs réseaux de transport de gaz naturel interconnectés. Les flux de gaz sont en général peuvent aller dans un sens ou dans l'autre suivant soit des opportunités en fonction des quantités qui arrivent dans un point du pays par rapport à un autre point, etc. Effectivement, il y a une interconnexion de tous nos réseaux et quand on parle de sécurité d'approvisionnement, il faut bien avoir intégré cette image des réseaux européens tous interconnectés.

Je vais donner un exemple très simple. On a vécu en France une crise très sévère qui a été la plus sévère qu'on a vécue dans le monde gazier, en France, mais également en Europe, qui était la première quinzaine du mois de janvier 2009. Une crise entre les Russes et les Ukrainiens où il n'y a plus de gaz qui est arrivé à la frontière française et toute l'Europe occidentale a été privée de gaz russe pendant 15 jours. C'est bien parce que les réseaux de transport européens sont interconnectés qu'il n'y a pas eu d'interruption de fourniture. On a pu faire des reports de fourniture entre les autres points pour la France et aussi grâce à cette fluidité qui est donnée avec cette interconnexion des réseaux européens. Quand on parle de sécurité d'approvisionnement, c'est sécurité d'approvisionnement par une meilleure interconnexion aussi avec les réseaux européens.

Jean-Yves OLLIVIER

Autres questions ? De toutes les manières si des questions vous viennent à l'idée dans les prochains instants, lorsque nous ouvrirons le débat général à la fin de la réunion sur les opportunités, vous pourrez revenir sur les thèmes abordés par GRTgaz. Nous allons

maintenant aborder la deuxième partie, avec les interventions de nos trois experts qui vont intervenir, interventions qui permettront d'avoir une approche complémentaire du problème. Le premier expert, c'est Monsieur David Krembel qui est le responsable du bureau des infrastructures gazières de la Direction Générale de l'Energie et du Climat et qui va resituer l'énergie gaz dans le cadre du mix énergétique français et dans le cadre de la transition énergétique qui est un sujet à l'ordre du jour aujourd'hui. Monsieur Krembel, à vous la parole.

III) Interventions des experts

1) *Présentation de la Direction Générale de l'Energie et du Climat*

David KREMBEL

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les membres de la Commission. Bonsoir à tous. Je suis ravi d'être présent parmi vous pour mettre en perspective la place du gaz dans la transition énergétique. Après une présentation rapide de la Direction Générale de l'Energie et du Climat, cet exposé s'articulera en trois temps :

- La place du gaz dans le bouquet énergétique ;
- La transition énergétique, de quoi s'agit-il ?
- La place du gaz dans la transition énergétique.

Tout d'abord, un mot sur la Direction Générale de l'Energie et du Climat. C'est une administration centrale française relevant du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Cette Direction élabore et met en œuvre la politique destinée à assurer la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement, de la France en énergie. Elle s'organise autour des missions suivantes pour concourir aux axes de la politique énergétique : le suivi des secteurs clés de l'énergie et des matières premières, la tutelle des entreprises et établissements publics, les contrôles et missions régaliennes, les travaux au plan international et communautaire et l'expertise économique.

Je voudrais rappeler les cinq objectifs de la politique énergétique qui sont :

- L'indépendance et la sécurité d'approvisionnement ;
- La compétitivité des prix pour les ménages et les entreprises ;
- La protection de notre environnement et la lutte contre le réchauffement climatique ;
- L'accès de tous à l'énergie ;
- L'objectif industriel de développement de filières porteuses de croissance et d'emploi.

Je reviens à mon premier point : la place du gaz dans le bouquet énergétique. Sur ce graphique, on représente la composition de ce bouquet énergétique. Tout en haut, en bleu, l'électricité. Puis en vert clair, vous avez le gaz. En marron, le pétrole, puis le charbon. En vert foncé, les énergies renouvelables. On voit que le gaz représente aujourd'hui 15 % de la consommation française d'énergie primaire. La part du gaz dans le bilan énergétique national a pratiquement doublé entre le début des années 70 et 2010 passant de 7 % à 15 % aujourd'hui. En ce qui concerne la consommation de gaz, on constate sur ce second graphique au cours des dix dernières années une stabilisation de la consommation. Elle s'élève environ à 500 térawatt-heures par an. Le secteur le plus important est le secteur résidentiel et tertiaire qui est en bleu sur ce graphique avec 55 % de la consommation. Il est suivi du secteur industriel pour environ un quart de la consommation.

En termes d'outils de pilotage de la politique énergétique, je voudrais mentionner les outils de programmation pluriannuels des investissements qui sont des documents structurants au niveau national prévus par la loi et qui fixent des objectifs de développement des capacités de production et des infrastructures. Cette planification est réalisée en cohérence avec les nouveaux instruments européens qui prévoient des plans de

développement à 10 ans à plusieurs échelles au niveau de l'opérateur, au niveau national, régional, européen et ces plans sont soumis aux régulateurs. Les plans en vigueur ont été élaborés en 2009. Ils fixent la primauté sur la maîtrise de la demande par la réduction de la consommation énergétique et vous savez par exemple que nous avons une nouvelle réglementation thermique dans les bâtiments qui date de 2012. Ces plans appellent également au développement des énergies renouvelables avec des objectifs ambitieux à l'horizon de 2020. Pour le gaz, cette planification qui n'est qu'indicative mentionne la nécessité d'une fluidification du réseau sur l'axe nord-sud, à l'est et notamment au niveau de l'artère du Rhône.

J'en viens à la transition énergétique. De quoi parle-t-on ? Il s'agit pour faire simple des défis climatiques et énergétiques sans précédent à relever et des choix de politiques énergétiques pour lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Vous avez peut-être entendu parler du facteur 4, qui consiste à diviser par quatre les émissions de serre en 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Il s'agit simultanément de saisir l'opportunité de levier d'un nouveau modèle de croissance, à la fois intelligent, durable et solidaire. C'est donc ça, ce que l'on appelle la transition énergétique. Mon dernier point, quelle est la place du gaz dans la transition énergétique ? Vous savez sans doute qu'un grand débat national sur la transition énergétique a été organisé cette année, qui s'est achevé au même moment que démarrait ce débat sur le projet Arc Lyonnais / Val de Saône le mois dernier. Une majeure partie a été donnée à la tenue décentralisée et citoyenne du débat et votre région y a fortement contribué aux côtés des autres acteurs nationaux du débat.

Le document de synthèse national du débat a été remis officiellement lors de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre derniers qui s'est tenue à Paris. Je me propose de souligner quelques enjeux issus de ce débat concernant la place du gaz. Les acteurs du débat national sur la transition énergétique se sont accordés pour convenir qu'il faudrait, premièrement, en termes de pilotage, généraliser la démarche de planification de programmation pluriannuelle des investissements qui n'est qu'indicative pour le gaz aujourd'hui. Deuxièmement, il souhaite que l'on s'appuie sur le patrimoine que constituent les réseaux de gaz, car le gaz naturel permet de soutenir le fonctionnement du système électrique en période de pointe et il permet de faire face à la variabilité des énergies renouvelables électriques. Troisièmement à plus long terme, il suggère de favoriser un rôle nouveau des réseaux de gaz, notamment comme éléments de stockage de gaz de synthèse pour soutenir le réseau électrique. C'est ce que l'on appelle le « power to gas » qui consiste à transformer l'électricité d'origine renouvelable lorsque la demande est faible en gaz de synthèse qui sera stocké dans le réseau.

Les acteurs du débat national sur la transition énergétique ont également souhaité que soient renforcés les dispositifs de soutien à la filière permettant la production de biogaz à partir de biomasse et de la valorisation de déchets. Ils ont étudié plusieurs scénarios prévoyant une part significative de biogaz dans le bouquet énergétique typiquement jusqu'à 20 % en 2030, voire plus de 50 % à l'horizon de 2050 pour les scénarios les plus volontaristes. Ces acteurs ont souhaité que soit favorisé le développement de la mobilité utilisant des carburants alternatifs tels que des véhicules au gaz. Ces illustrations vous montrent que c'est déjà une réalité en France puisque trois sites injectent du biogaz dans le réseau et l'utilisent pour leur flotte de véhicules. Le dispositif réglementaire permettant l'injection de biogaz est opérationnel depuis le début de cette année et il convient de noter qu'il y a plusieurs centaines de projets qui sont à l'étude.

En synthèse, il faut donc retenir un rôle croissant du gaz dans la transition énergétique au travers de trois filières : biogaz, biométhane qui permettent des synergies avec le gaz naturel. Deuxième, le gaz dans les transports qu'ils soient terrestres ou maritimes. Troisièmement, la complémentarité électricité, gaz naturel, parallèlement au développement des énergies renouvelables électriques. Enfin, pour conclure, comme indiqué par le ministre chargé de l'énergie, c'est au gouvernement à présent de s'approprier les conclusions de ce débat et de proposer une loi sur la transition énergétique. Un projet de loi de programmation sur la transition énergétique devrait être adopté avant la fin 2014. Il fixera les grandes

orientations énergétiques françaises pour les décennies à venir et les gestionnaires de transport s'inscriront dans ce cadre dès que la loi sera votée par le parlement. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci, Monsieur Krembel, de cette intervention. Nous renvoyons en fin de réunion les échanges et les débats lorsqu'il y aura eu les interventions des trois experts. La deuxième intervention est complémentaire de l'intervention de Monsieur Krembel. Elle est faite par Madame Naïma Idir que j'invite à prendre place, qui est Directrice adjointe des Infrastructures et des Réseaux de gaz de la Commission de Régulation de l'Energie. La CRE joue un rôle essentiel dans le dispositif d'ensemble. C'est le régulateur général et en particulier dans le domaine gazier vis-à-vis des grands projets d'infrastructures.

2) Présentation de la Commission de Régulation de l'Energie

Naïma IDIR

Bonjour à tous ! Merci Monsieur le Président. Je suis ravie d'être ici parmi vous pour vous donner une vision des enjeux aussi bien européens que nationaux liés à ces deux projets. Quelques mots pour commencer sur ce qu'est la Commission de Régulation de l'Energie. Comme la CNDP, la Commission de Régulation de l'Energie est une autorité administrative indépendante. Elle est constituée d'un collège qui est un organe de décision et d'un Comité de règlement des différends et des sanctions. Elle a été créée en 2000 et elle a pour mission de réguler les secteurs de l'électricité et du gaz. A ce titre, la Commission de Régulation de l'Energie a différentes missions qui concernent aussi bien les infrastructures, les réseaux, les terminaux méthaniers pour ce qui est de l'électricité et du gaz, mais également sur la partie surveillance des marchés de détail et de gros. Je voulais juste focaliser sur deux missions principales en lien avec le sujet d'aujourd'hui qui sont que la CRE approuve les programmes d'investissements des transporteurs de gaz et d'électricité et puis également la CRE fixe les tarifs d'utilisation de ces réseaux. Ces tarifs sont fixés de telle sorte à couvrir les charges d'exploitation, mais également les investissements de ces opérateurs.

Ensuite, j'ai focalisé mon intervention sur trois points : vous expliquer en quoi ces deux projets s'inscrivent dans la construction du marché européen du gaz. Ensuite, je vais également vous expliquer en quoi Val de Saône et Arc Lyonnais sont nécessaires à la construction d'un corridor nord-sud européen et je finirai plus spécifiquement sur le projet Arc Val de Saône qui répond à des enjeux importants au niveau national et en termes d'organisation du marché français du gaz. Comme je le disais, les deux projets Arc Lyonnais et Val de Saône sont deux projets qui sont à fort enjeu pour la construction du marché européen du gaz. La construction du marché européen du gaz répond à deux objectifs : d'une part, renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble de l'Europe et d'autre part, obtenir le prix du gaz le plus compétitif pour les consommateurs européens. Cette construction du marché européen passe par deux éléments importants. Le premier, c'est l'intégration physique des différents marchés nationaux par des investissements importants dans les réseaux de transport de gaz. A ce titre, la Commission Européenne a commencé par définir ce que l'on appelle des corridors européens prioritaires dont un corridor nord-sud qui se situe au cœur de la France. Je vous en dirai un peu plus tout à l'heure.

Ce corridor nord-sud a pour vocation de relier le nord ouest de l'Europe qui est une région historique et gazière importante puisque c'est là que l'on trouve l'essentiel de la consommation européenne du gaz, mais également les producteurs européens du gaz que sont les Pays-Bas, le Royaume-Uni. Et également même si on est un peu hors Europe la Norvège et le sud de l'Europe qui est constitué d'une part par l'Italie, la Péninsule Ibérique, mais également par le sud de la France. La Commission Européenne est ensuite allée dans une démarche un peu plus volontariste puisqu'elle a lancé un vaste travail avec l'ensemble des transporteurs européens et des régulateurs européens pour identifier ce qu'elle a appelé des Projets d'Intérêt Communautaire, les fameux PCI. Là aussi, je vous en dirai un peu plus puisque les deux projets dont nous parlons bénéficient de ce label de PCI. Le deuxième

élément important dans la construction du marché européen, c'est le développement de ce qu'on appelle les hubs gaziers, des places de marché gazières, qui soient de taille importante pour permettre l'émergence de prix du gaz compétitif. On parle bien du prix du gaz au niveau des marchés de gros.

En quoi ces hubs gaziers sont-ils importants ? Parce qu'ils permettent d'assurer, comme le disait tout à l'heure GRTgaz, une concurrence efficace entre fournisseurs, mais également une concurrence entre sources de gaz. C'est au niveau de ces hubs que les fournisseurs peuvent arbitrer entre les différentes sources de gaz, entre le gaz norvégien et le gaz qatari, entre le gaz russe et le gaz hollandais. Pour ce faire, la Commission Européenne a demandé aux régulateurs de définir une organisation du marché du gaz pour l'Europe, c'est ce qu'on appelle le fameux Gas Target Model. C'est un modèle cible d'organisation du marché européen en France et je vous expliquerai en quoi le projet Val de Saône s'inscrit dans la mise en œuvre au niveau du marché français de ce modèle cible européen pour le gaz. Concernant la contribution de Val de Saône et d'Arc Lyonnais à la construction physique du réseau du marché européen du gaz, j'ai souhaité illustrer à travers deux cartes la construction physique de ce marché européen du gaz. Vous avez ici ce qu'était le réseau européen du gaz, il y a 40 ans. Vous voyez ici ce qu'il est aujourd'hui. On a un développement considérable de ce qu'on appelle les autoroutes gazières qui permettent d'interconnecter les différents marchés nationaux et l'objectif de l'Europe et de la Commission Européenne, c'est bien d'achever la construction de ce marché européen du gaz.

Comme je vous l'ai dit, il y a eu une première étape où la Commission Européenne a identifié des grands corridors gaziers dans ce fameux corridor nord-sud pour permettre d'une part, la remontée du gaz naturel liquéfié qui alimente aujourd'hui de façon importante le sud de l'Europe, l'Italie, la Péninsule Ibérique, mais également le sud de la France, notamment la zone de Fos. De permettre à ce gaz de remonter jusqu'au nord-ouest de l'Europe, mais également de permettre à ces zones du sud, notamment la Péninsule Ibérique, mais également le sud de la France, de diversifier leur approvisionnement et de ne pas être dépendantes uniquement du gaz naturel liquéfié. On est passé aujourd'hui dans une dimension un peu plus volontariste puisque la Commission Européenne, comme je vous l'ai dit, a mené ce travail sur l'identification des projets d'intérêt communautaire. Elle a retenu 250 projets dont son projet pour le gaz. Je vous ai fait un extrait de la communication de la Commission Européenne qui est très récente puisqu'elle date du 14 octobre de cette année. Les deux projets dont nous parlons sont bien parmi ces 100 projets retenus par la Commission Européenne.

L'objectif de ces PCI, c'est bien pour la Commission Européenne de les suivre individuellement et de s'assurer que ces projets aboutissent. Les éléments qu'elle projette de mettre en place pour accompagner la réalisation de ces projets, c'est tout d'abord la possibilité d'une subvention de ces projets : un budget de près de 6 milliards d'euros est prévu pour subventionner ces projets. C'est également l'accélération des phases d'études concernant ces projets avec un objectif ambitieux qui a délimité la phase d'étude à 3,5 ans maximum. C'est également un travail sur la mise en place d'un cadre de régulation plus attractif pour permettre à l'argent et aux investissements d'être réalisés. Ensuite, si on passe sur la dimension un peu plus nationale et notamment sur la contribution du projet Val de Saône pour le marché français, je vais commencer en partant de l'international pour arriver au national. Il faut être conscient qu'aujourd'hui le marché gazier mondial est organisé en trois zones. On a trois zones de prix qui ont leur propre logique d'évolution. On a tout d'abord la zone américaine, les Etats-Unis qui exploitent, comme vous le savez, depuis maintenant quelques années de façon très massive les gaz non conventionnels.

Ceux qui conduisent ce marché à être long en gaz. Ils ont suffisamment de gaz pour couvrir la quasi totalité de leur consommation nationale. Ce marché bénéficie de prix du gaz. Vous le voyez, c'est la courbe bleue qui est la plus basse, très attractive, qui bénéficie aussi bien surtout pour l'industrie. Vous avez à l'opposé le marché asiatique qui est un fortement importateur, notamment depuis la crise de Fukushima puisque depuis la crise de Fukushima, le Japon a substitué le nucléaire pour la production d'électricité par du gaz. Aujourd'hui, l'Asie contractualise sur le long terme avec des contrats qui sont indexés pétrole et qui

proposent des prix très intéressants afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement en gaz. On verra que ça a des conséquences très directes sur le marché français. Entre les Etats-Unis et l'Asie, il y a l'Europe. L'Europe aujourd'hui a une augmentation de ses importations, même si elle a une consommation qui augmente assez peu, notamment en conséquence de la crise économique que l'on a connue. Elle a quand même des importations qui augmentent dans la mesure où la part de la production européenne locale européenne est plutôt en déclin.

Les contrats indexés pétrole aujourd'hui en Europe conservent un rôle directeur, même s'ils ne sont plus compétitifs. Notamment, ils ne sont plus compétitifs par rapport au prix du gaz qui se développe sur ces hubs gaziers. Sur ces places de marché, le prix de gros du gaz est aujourd'hui plus compétitif que celui des contrats de long terme qui sont indexés sur les produits pétroliers. Comme je vous le disais, ces écarts de prix à l'échelle mondiale se traduisent localement au niveau du marché français par des tensions sur les prix dans le sud de la France et en Espagne. Comme vous le disait GRTgaz, le marché français présente la particularité d'être organisé en trois places de marché distinctes : une au nord, une au sud et une au niveau du deuxième transporteur qui est IGF dans le sud-ouest. L'existence de ces places de marché, notamment de la place de marché nord et sud est clairement liée à des congestions au niveau du réseau de transport. Comme disait GRTgaz, il est impossible aujourd'hui compte tenu du dimensionnement du réseau de pouvoir alimenter l'ensemble du sud de la France avec du gaz qui viendrait entièrement du nord et inversement d'alimenter l'ensemble du nord de la France avec du gaz qui vient du sud.

On a été obligé de diviser par deux le réseau et d'avoir ces deux places de marché. Depuis Fukushima, comme je vous le disais, les prix du gaz en Asie ont fortement augmenté. Ce qui a permis d'attirer énormément de GNL (gaz naturel liquéfié). En parallèle, nous avons développé les interconnexions avec l'Espagne. Les flux de la France vers l'Espagne ont également augmenté. Pour compenser le gaz naturel liquéfié qui ne vient plus dans le sud de la France, qui arrive beaucoup moins — il vient toujours, je vous rassure, mais qui arrive en quantité beaucoup moins importante — les fournisseurs se sont mis à utiliser de façon très massive la liaison entre les places nord et sud. Ils ont substitué le gaz naturel liquéfié qui venait moins par du gaz qui venait du nord. On s'est retrouvé dans une situation de saturation de la liaison nord-sud, ce qui a conduit à des tensions sur l'approvisionnement en gaz du sud de la France. Ça s'est traduit par une déconnexion des prix du gaz entre le nord et le sud et vous le voyez dans le graphique que vous avez sous la carte, on a très régulièrement depuis 2011 un prix du gaz dans le sud de la France qui est beaucoup plus élevé que le prix du gaz dans le nord de la France.

Au niveau des places de marché, c'est bien le prix de gros sur les places de marché. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on travaille sur cette notion de place de marché depuis des années au sein de la CRE en concertation avec l'ensemble des acteurs de marché. On est parti d'une situation où le marché de gros français avait été beaucoup plus segmenté puisqu'en 2003 on avait 7 places de marché. Depuis 2009, on est à 3 places de marché. Depuis 2009, il y a énormément d'études et de travaux qui sont menés, qui ont conduit à une délibération importante de la CRE le 19 juillet 2012 qui a donné une orientation et un calendrier d'évolution de sa structure et d'optimisation de sa structure avec une première évolution qui va être mise en place au 1^{er} avril 2015, qui va consister en la fusion des deux places de marché dans le sud. Il n'y aura plus que deux places de marché en France : la place nord et la place sud, et puis des travaux importants qui sont en cours. On travaille sur une décision qui serait au 1^{er} trimestre de l'année 2014 pour passer à une place de marché France et pour passer à cette place de marché France le projet Val de Saône est le projet clé qui permettra de lever en tout cas en termes d'investissement la congestion nord-sud. L'enjeu d'une place de marché France est d'assurer à l'ensemble des consommateurs français, à l'ensemble des fournisseurs qui se fournissent sur le marché de gros français un seul et même prix du gaz sur l'ensemble du territoire français. Je vous remercie.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci, Madame Idir, de cette présentation qui permet de bien voir le contexte européen et français dans lequel se situent ces projets de gazoducs. Nous passons maintenant à un point de vue des utilisateurs industriels de gaz avec l'intervention de Monsieur Claude Conrard qui a deux casquettes. D'une part, en tant que l'un des responsables de la société Solvay et également Président de la Commission Pétrole et Gaz de l'Union des Industries Utilisatrices de Gaz (l'UNIDEN). Vous allez nous faire part de l'analyse des utilisateurs industriels de gaz et de la position que vous avez vis-à-vis de ces projets qui ont été présentés à la fois par la CRE et par GRTgaz.

3) Présentation de l'Union des Industries Grandes Consommatrices d'Énergie

Claude CONRARD

Très bien. Merci Monsieur le Président pour votre accueil. Je suis ravi aussi d'être ici parce que je suis particulièrement concerné par ce projet Arc Lyonnais / Val de Saône. J'ai vécu longtemps à l'usine de Tavaux et puis ensuite j'ai vécu dans une autre usine qui est près de Fos avant de rejoindre Paris. J'ai vu un certain nombre de difficultés et je vais essayer de vous montrer les enjeux pour une entreprise. Je vais surtout me concentrer sur Solvay. Finalement, je vais parler emploi. Je présenterai rapidement les enjeux pour Solvay de la fourniture du gaz. Je rectifie simplement, UNIDEN, c'est Union des Industries Grandes Consommatrices d'Énergie. Ce n'est pas que du gaz, mais c'est beaucoup de gaz. Et la difficulté en ce moment, c'est le gaz. J'illustrerai justement ces difficultés et on regardera quelles sont les solutions et on verra que celle qui est proposée est meilleure que les autres. J'ai été présenté, je ne vais pas y revenir. Le groupe Solvay, on n'a pas trop à le présenter en région Rhône-Alpes évidemment. Il y est très présent par les sites que je vais montrer sur une carte plus tard entre Belle-Etoile, Saint-Fons, Collonges-au-Mont-d'Or, Valence, Roussillon et puis plus bas dans la Vallée du Rhône et Tavaux plus haut.

Pour ceux qui ne nous connaîtraient pas, on est un chimiste. En fait, les sites Rhodia qui étaient bien connus ici ont été rachetés par le Groupe Solvay qui est une société belge, mais une société européenne très majoritairement. Nous sommes spécialisés dans un certain nombre de produits qui tournent autour de la qualité de vie et la performance de matériaux. 30 000 de par le monde et 7 000 en France. Le poids de la France dans ce Groupe européen est très fort et la région Rhône-Alpes y est pour beaucoup. C'est quand même un Groupe mondial puisqu'on est le 10^{ème} chimiste mondial et à ce titre j'ai mis la représentation européenne en exergue en rouge. C'est 42 %. Il est évident que nous devons nous battre, dans le contexte de marché et de prix du gaz qu'on vous a présenté. On doit se battre pour essayer que l'emploi de la chimie française reste en France. On s'est bien rendu compte que dans certains débats organisés récemment, chacun a sa légitimité pour s'exprimer, mais je suis personnellement assez vigilant au fait qu'on distingue, dans les échanges qui peuvent avoir lieu, les emplois à créer – très bien – mais des emplois surtout à ne pas sabrer à un moment où le chômage des jeunes, même souvent très bien diplômés, c'est du 20 % à 25 %.

Veillons à ce qui existe déjà parce que les pays émergents sinon nous submergeront. Il faut en être absolument conscient. Les activités de Solvay sont regroupées autour de six pôles. Il y a des polymères spéciaux. Il y a des polyamides et intermédiaires. Ce sont les nylons et un certain nombre de fibres. Des produits que nous avons appelés produits chimiques essentiels, le peroxyde d'hydrogène. C'est pour des agents nettoyants, que ce soit des fibres, de la pâte à papier. Le carbonate de soude, c'est pour faire le verre. On va en avoir besoin dans le cadre de l'efficacité énergétique que la France doit améliorer. Le bicarbonate de soude, il y en a pas mal dans la pharmacie. Silices, terres rares, etc. Les marchés visés sont ceux qui sont représentés ici de la vie de la construction de l'automobile et de l'énergie comme vous le voyez et ce *slide* vous illustre un projet dans lequel Solvay s'est beaucoup investi. C'est ce projet d'avion solaire qui est mené par deux Suisses, dont un Picard de troisième génération, celui qui a fait le tour du monde en ballon. C'est fantastique, quand même. Moi, je me revois l'an passé quand il a décollé du Bourget. J'y étais. Honnêtement, j'ai été ému.

Bien sûr, c'est un symbole, mais qu'est-ce que Solvay a mis là-dedans ? Il a mis ses compétences en matériaux plastiques, en légèreté dans le domaine de l'énergie, batteries, terres rares, amélioration des performances. Venons en France maintenant. La France, je vous le disais, c'est 7 000 personnes. C'est 1 milliard de chiffre d'affaires sur les 12 milliards du Groupe. Ça représente un gros poids. Ces 7 000 personnes sont réparties sur ces sites représentés par des points. Il y a des plus gros points et Lyon est un très gros point. Lyon effectivement, Collonges, Belle-Etoile, Saint-Fons, Valence, Roussillon que j'évoquais tout à l'heure, Pont-de-Claix qui n'est pas loin également, sont également concernés par le Val de Saône et Arc Lyonnais, l'usine de Tavaux qui est une usine de 1 500 personnes au sud de Dole, Chevigny-Saint-Sauveur qui est à côté de Dijon. Il y a Clamecy aussi qui est mise un petit peu haut. La Nièvre est un petit peu déplacée. Ce n'est pas très grave, c'est un petit peu plus bas que ça. Le gaz est extrêmement important pour nous. Il y a un chiffre qui est le dernier de la cinquième ligne. Vous voyez la facture énergétique pour le Groupe Solvay en France, c'est 370 millions d'euros d'achat de gaz et d'électricité.

Je vous ai cité le chiffre d'affaires en première ligne qui est de 1 milliard. 37 % de notre facture, de notre chiffre d'affaires, c'est de l'énergie. On ne peut pas ne pas en tenir compte. Nos usines dans la région, j'ai cité des noms, ce sont des hommes et des femmes que nous voyons là en photo : Tavaux, Collonges-au-Mont-d'Or, Belle-Etoile, Saint-Fons. En volume, je vous ai cité que ça représente en prix, 37 % du chiffre d'affaires. Voilà les volumes et l'importance par rapport aux consommations de gaz en France. Vers le bas figurent les consommations globales, un petit 500 térawatts-heures pour la France. Ça a été cité par Monsieur Krembel. Les plateformes Solvay en France sont listées. Au total, ça fait 11 à 12 térawatts-heures par an. Comme en dernière ligne en bas, vous voyez l'industrie française, 120 térawatts-heures. Les plateformes Solvay (Rhodia), c'est 10 % de l'industrie française en gaz. Là, je suis en gaz (10 % de l'industrie). Essentiellement dans notre région ici, ces consommations de gaz outre Chalampé qui est près de Mulhouse. Mais tout le reste, c'est ici. Le poids de Solvay, par rapport à la consommation française, c'est 2,5 % de la consommation totale, y compris les deux tiers de consommation gaz qui, comme ça vous a été illustré, sont du domestique. C'est considérable.

Le poids du gaz dépend des prix de revient. L'importance qu'il y a à accorder, ça dépend des produits. Nous sommes en chimie. Pour la chimie de base, de manière générale, on considère que 20 % du prix de revient, c'est de l'énergie. Pour certains produits, c'est beaucoup plus. Et ça, c'est très important par rapport aux courbes qui vous ont été montrées et dont une que je vais vous représenter. Certains, c'est jusqu'à 60 %. Les engrais, on le sait, un certain nombre d'intermédiaires, les polyamides et la fabrication d'hydrogène. Pour Solvay en France sur nos produits, le gaz seul monte jusqu'à 30 % du prix de revient. Après ce cadre, Solvay, ses activités, ses consommations d'énergie et c'est l'importance à pouvoir avoir des places de marché où le prix du gaz sera commercialisé à prix normal, à prix compétitif en France. Je vous illustre les difficultés que nous vivons et derrière les solutions possibles. Le contexte est déjà difficile dans le monde. Il y a d'abord la crise depuis 2008. Par rapport à la courbe que je vais vous montrer après, il y a la crise et Fukushima que je vous illustre ici sur ces trois courbes. Celle du bas, en ordonnée vous voyez le prix en euro par mégawatt-heure du gaz naturel de gros.

Allez, le prix de marché en France actuellement ou en Europe, c'est la courbe noire intermédiaire, c'est de l'ordre de 26 euros à 27 euros du mégawatt-heure en septembre. Aux Etats-Unis, à la suite de la crise, ils se sont immédiatement mobilisés pour améliorer leur compétitivité et cette ressource qu'ils avaient en tête du potentiel de gaz de schiste, ils l'ont mise en œuvre de façon pragmatique et la courbe bleue inférieure est descendue inexorablement et n'en bougera pas. On voit bien que c'est du durable. Ils sont à 9 ou 10 euros. On est à 27. On est déjà pratiquement à trois fois leur prix. Ça, c'est l'effet crise et une forte compétitivité pragmatique immédiate des Etats-Unis. Après, il y a eu l'effet Fukushima en mars 2011 qui est venu après, qui lui a tendu la courbe rouge vers le haut puisqu'il a fallu remplacer les centrales nucléaires japonaises par du gaz et du pétrole, on le sait aussi, mais beaucoup de gaz. Et nous, on se traîne entre les deux, mais évidemment tout le GNL qui est chargé, s'il est chargé dans les gros bateaux capables d'aller jusqu'au Japon et en Chine, il n'y a pas de problème, ils y vont. Si ce sont de trop petits bateaux, ok, ils traversent la

Méditerranée et ils viennent jusqu'à Fos, mais tout ce qui peut partir ailleurs, c'est évident, il va se rendre sur des places de marché où le prix est rouge. J'aurais dû mettre vert.

C'est notre contexte global qui est quand même un problème absolument majeur pour le contexte de la chimie française avec l'importance du prix du gaz que je vous ai montré. C'est un problème majeur que nous devons absolument adresser, comme on dit, en français et je dois sur ce plan-là saluer les pouvoirs publics français qui sont plutôt pionniers dans le domaine, même si ça commence à faire des petits si je puis dire dans les pays voisins en ayant en particulier identifié un statut. On a parlé beaucoup des électro-intensifs. Vous avez évoqué tout à l'heure le prix de l'électricité en France. Côté gaz, nous avons un problème qui nous est spécifique, il faut le résoudre. Il nous est spécifique par cette fragilisation supplémentaire du sud de la France liée à la congestion physique des réseaux pipe qui nous amènent le gaz du nord vers le sud. J'ai représenté ces réseaux pipe ici, ce sont les lignes rouges. On voit très bien le cordon ombilical qui descend le corridor du Rhône et qui est alimenté depuis l'Allemagne et la Belgique en fait, les Pays-Bas, Rotterdam. Là, cette fameuse liaison nord-sud est représentée ici par ce trait fictif bleu, qui est un petit peu la zone de congestion physique qui a obligé la CRE à déterminer une place de marché unique, un prix unique avec une assez forte liquidité de marché au nord.

Et puis, un autre prix unique à la place de marché dite PEG Sud, où là il y a beaucoup moins d'apport, de *sourcing*, où les prix se tendent régulièrement. Je vous montre également cette courbe parce que vous savez que la France n'est pas trop mal dotée en stockage souterrain de gaz naturel et bon nombre de ces stockages, pas tous, mais bon nombre sont situés dans le Val de Loire sous l'Orléanais dans cette zone qui, avec une flèche noire, est nommée Chémery. Il y a une petite commune qui s'appelle Chémery, mais en fait c'est toute une zone. En surface de cette zone passent des pipelines de gaz naturel qui descendent le gaz du nord vers le sud et il y a en dessous les stockages. Chaque fois que l'on veut stocker du gaz pour pouvoir le ressortir l'hiver pour les deux tiers de la consommation française qui sont le domestique, qui ont des courbes de consommation pratiquement nulles en été et très fortes en hiver, chaque fois qu'on injecte ou qu'on ressort, on perturbe le trafic nord-sud. Je l'illustre par des courbes. Vous avez déjà vu cette courbe, mais elle a l'avantage d'être encore en plus gros. En ordonnée, vous voyez l'écart de prix entre le nord et le sud PEG nord et PEG sud par rapport à un prix de marché de 26 à 27 euros. Vous voyez, c'est du +8 % à +20 %.

Cet écart, très bien, c'est une moins bonne compétitivité des sites de sud par rapport aux sites du nord, mais c'est surtout de la moitié sud par rapport au reste de l'Europe, à l'Italie, à l'Espagne, à l'Allemagne, etc. Nous avons vraiment un problème spécifique ici. Il faut le résoudre assez rapidement, d'où la volonté qui a été affichée par les pouvoirs publics. Je vous montre cette deuxième courbe qui est quoi ? Je vous ai illustré que les pipelines qui passent au-dessus des stockages ont des capacités qui parfois sont atrophiées du jour au lendemain parce que c'est une journée où on injecte en sous-sol, parce qu'on a reçu des bateaux et qu'il faut le mettre en stock pour pouvoir le ressortir à partir de novembre-décembre. Ces jours-là, en haut c'est 100 % et en bas c'est 0 %, c'est un taux d'interruptibilité si je puis dire de la moitié des capacités nord-sud. Il y a des capacités nord-sud qui sont fermes, intouchables et il y a la moitié qui est interruptible. Les industriels comme nous qui en ont acheté beaucoup, chaque après-midi, nous apprenons quel est le taux d'interruptibilité. Quand vous voyez combien c'est erratique là, on se trouve à chaque fois en manque de gaz pour le lendemain.

Quelles sont les solutions ? Ça va être mon dernier *slide*. Il faut racler les fonds de tiroir pour essayer d'en trouver. Au fond, d'où vient le gaz ? En France, il arrive essentiellement de Russie et de Norvège et puis un petit peu d'Algérie (10 % à 15 %). On va dire essentiellement de Russie et de Norvège. Il y a deux reines qui fixent le prix en Europe si je puis dire, c'est le prix des grands contrats historiques, etc., voire de crises toujours potentielles de la Russie avec des pays voisins comme on l'a vu deux fois avec l'Ukraine puis la Biélorussie. Il faut s'en souvenir. Et puis la Norvège qui, à certains moments, déclenche des opérations de maintenance et les prolonge, ce qui peut permettre d'agir sur les marchés. C'est assez connu. On est sous cette dépendance, il faut en être conscient. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Structurellement, la France a absolument besoin de GNL, on nous l'a dit. Ce GNL va maintenant en Asie. Il en vient un petit peu. Les acteurs qui ont du GNL en apportent un

petit peu, mais moins que par le passé. C'est certain. On pourrait donc en faire revenir, mais vous avez vu les écarts de prix. L'écart de prix entre l'Asie et l'Europe, c'est 14 euros. Si on en fait revenir 10 %, c'est +1,4 euro sur le prix de marché. +1,4 euro sur le prix de marché pour tout le monde, domestique compris, puisque progressivement il faut savoir que nous sortirons des tarifs régulés de vente. De plus en plus de monde sera en marché libéralisé dans les toutes prochaines années. Admettre +1,4 euro sur 26 euros, c'est-à-dire +6 %, c'est quand même beaucoup. C'est beaucoup plus cher que le coût de l'investissement qui nous est proposé ici. La position des industriels, c'est que l'augmentation de la liaison nord-sud *grosso modo* par l'itinéraire qui est proposé, c'est probablement la bonne solution. C'est physiquement incontournable.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur Conrard, de votre présentation.

IV) Echanges avec la salle

Jean-Yves OLLIVIER

A partir de ces trois présentations d'experts qui sont complémentaires et qui permettent d'avoir une vision assez globale du contexte qui pousse à la réalisation possible de ces ouvrages, je vous propose maintenant d'ouvrir le débat. Qui a une question à poser, soit aux experts, soit à GRTgaz ? Madame ? Je vous rappelle de vous présenter debout s'il vous plaît pour vous permettre d'être filmée avant de poser votre question. Je vous remercie.

Lydie NEMAUSAT, Chargée de mission à la FRAPNA

Deux questions. Vous nous dites que le projet n'est pas acté, mais à côté de ça on nous dit qu'il est incontournable, qu'il est essentiel, qu'il a été classé EPCI. Est-ce que vraiment le débat a lieu d'être étant donné qu'on se situe en plus dans un projet global qui veut relier Fos-sur-Mer à Dunkerque ? Les projets amont et aval sont déjà réalisés, en tout cas des phases qui sont un peu plus loin que la nôtre. Est-ce qu'il y a vraiment lieu d'avoir un débat public sur l'opportunité d'un projet ? Est-ce qu'on peut avoir notre mot à dire ? Ça, c'est ma première question. La deuxième, c'est concernant la transition énergétique. Les présentations étaient très claires par rapport au développement du biogaz agricole ou des déchets ménagers, mais quand on parle justement de connexion à l'échelle européenne, est-ce qu'on ne va pas aussi forcément transporter du gaz non conventionnel ? Même si le gaz non conventionnel est interdit en France, ça ne l'est pas forcément dans les autres pays européens. On va peut-être être amené à transporter du gaz non conventionnel, du gaz d'origine fossile. Je ne sais pas si ça n'est pas contraire justement à une possible transition énergétique. Je n'ai peut-être pas formulé ça sous forme de question, mais ce sont en fait des interrogations que je porte.

Jean-Yves OLLIVIER

Avant de passer la parole à Madame Idir qui formulera son avis et peut-être ensuite au maître d'ouvrage, je voudrais dire que le débat public a deux approches. D'une part, une approche d'information sur le dossier et l'opportunité de ces ouvrages est un élément effectivement qui est plus d'information que de décision de la part de la population concernée dans ce cas-là. Je veux dire que cette information, vous ne l'aviez peut-être pas avant. Or, dans les réunions que nous avons sur le terrain, les questions sont aussi les suivantes : pourquoi ce débat et pourquoi ces tuyaux ? Est-ce qu'on peut y échapper ou est-ce qu'on ne peut pas y échapper ? Maintenant, je dirais que tout est à plat et cela permet au public de juger de l'opportunité ou pas et des raisons qui poussent à envisager ces projets. Ça, c'est la première question que je veux dire. Le deuxième point, c'est que le débat public, c'est aussi sur l'impact territorial. C'est un deuxième aspect du problème que nous abordons sur les réunions qui sont dans le fuseau d'étude envisagées pour les éventuels projets. Il y a ces deux aspects qu'il faut intégrer. Le débat public sur l'opportunité, ce sont effectivement des enjeux

qui parfois échappent au niveau local. Par contre, l'impact territorial concerne très directement le niveau local. Je passe maintenant la parole à Madame Idir, qui en tant que représentant de la CRE va faire le point justement sur les décisions en cours, prises, pas prises, qui sont des décisions qui auront un impact sur la suite du projet.

Naïma IDIR

Il est important effectivement de garder en tête qu'aucun des deux projets n'est décidé. Encore une fois, la CRE avait le choix. Au moment où elle a pris sa délibération en juillet 2012, elle aurait pu décider que la fusion nord-sud allait se faire et allait se faire sur la base de tel et tel projet. La CRE a considéré que les enjeux étaient importants, les enjeux en termes d'investissements, en termes de conséquences également sur la facture d'acheminement du gaz. Quand je vous disais que la CRE établit les tarifs, ces tarifs couvrent les coûts des transporteurs. Même si le transport de gaz représente *in fine* uniquement à peu près 7 % de la facture d'un consommateur final de gaz, on a vu que les sommes en jeu étaient importantes. On a vu également que les projets en termes de tracé sont importants. La CRE a souhaité qu'il y ait un travail d'approfondissement en termes d'analyse de ces investissements pour s'assurer qu'on identifiait bien l'investissement optimal pour répondre à la problématique de l'approvisionnement de la zone sud.

Ce que vous devez également avoir en tête, c'est que la demande qu'a faite la CRE à GRTgaz d'étudier le projet Val de Saône dans la perspective de cette fusion nord-sud, c'est la conclusion de quasiment trois années de travaux où toutes les solutions alternatives ont été étudiées. La CRE a commandité trois études sur ce sujet. Une première étude qui avait pour objectif de faire une analyse sur l'approvisionnement du sud de la France et d'identifier la possibilité de pouvoir éventuellement forcer les flux de gaz naturel liquéfié à arriver à Fos. Cette première étude a conclu que d'un point de vue juridique il n'était pas possible de forcer les fournisseurs de gaz d'apporter ce gaz naturel liquéfié dans le sud. On a commandé une deuxième étude qui a été d'étudier la possibilité de faire cette fusion nord-sud avec des outils contractuels, sans investissement. Claude Conrard en a parlé tout à l'heure, la conclusion de l'étude était qu'on était sur des études qui étaient potentiellement très coûteuses parce qu'en fait on était dépendant du différentiel de prix entre l'Asie et l'Europe.

Si on décide de fusionner sur ces outils contractuels, ça veut dire que le consommateur français doit être conscient qu'il faut qu'il soit prêt à payer le différentiel de prix entre l'Asie et l'Europe quel que soit ce différentiel de prix. En plus, on est sur une solution qui n'est pas pérenne. C'est-à-dire que si pour des raisons x ou y, il n'est plus possible d'avoir des fournisseurs qui soient prêts à répondre à ces appels d'offres qui seraient lancés par exemple par GRTgaz pour faire venir ces cargaisons de GNL, la fusion nord-sud ne pourrait plus être maintenue. C'est bien à la suite de l'ensemble de ces études sur trois ans, après concertation avec l'ensemble des acteurs de marché, et compte tenu de la situation difficile dont Claude Conrard a parlé qui aujourd'hui certes touche essentiellement les industriels parce que ce sont essentiellement les industriels qui s'approvisionnent directement sur le marché de gros, mais qui demain toucheront bien plus que les industriels.

Puisque comme le disait Claude Conrard, il y a une loi qui est passée et qui prévoit la fin des tarifs devant être réglementés. Tarifs qui ont l'avantage pour les clients du sud d'être égaux au niveau national. C'est le même prix que l'on soit dans le sud ou dans le nord. Ces tarifs sont amenés à disparaître progressivement pour une partie importante des professionnels. Il n'y aura plus que pour les petits professionnels et domestiques qu'ils pourront être offerts. Il nous paraît difficile durablement d'expliquer aux Français que parce qu'ils sont dans le sud, que parce qu'on n'a pas su anticiper, renforcer les réseaux et infrastructures gazières françaises, ils sont quelque part condamnés à payer durablement. En tout cas tant que la situation au niveau international ou au niveau mondial sera celle qu'on vous a présentée, ils payeront leur gaz 6 euros de plus que les clients du nord. Encore une fois en 2012, lorsque la CRE avait tous ces éléments, elle a quand même demandé une dernière étude qui est faite avec le transporteur pour s'assurer qu'on trouve vraiment l'investissement marginal le plus optimal, le moins coûteux, pour arriver à cette solution de fusion des places de marché nord et sud.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Madame Idir. Il y avait un deuxième aspect qui était la compatibilité avec la transition énergétique. Je peux demander à Monsieur Krembel d'apporter un éclairage là-dessus.

David KREMBEL

Merci. Vous avez évoqué les biogaz par rapport à l'une des filières de la transition énergétique. Effectivement, le cadre réglementaire qui a été mis en place en France permet l'injection de biogaz. Après, c'est une question de qualité. Il y a une réglementation. Il y a des spécifications qui sont à respecter. Si ces critères sont respectés, il est possible d'injecter ce biogaz. Le débat national sur la transition énergétique a été l'occasion d'aborder un certain nombre de sujets. La question du gaz de schiste n'a pas été occultée, elle a été discutée. Lors de ce débat, il a été montré que suivant les pays on n'a pas la même définition de la transition énergétique. Il y en a certains où la mise en œuvre des gaz conventionnels permet cette transition. C'est le cas notamment aux Etats-Unis, mais ça n'est pas le cas dans tous les pays et encore une fois, il n'y a pas la même définition suivant les pays. En particulier, vous aurez noté que je n'ai pas mentionné dans la liste des filières l'utilisation de gaz non conventionnel pour la transition énergétique. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Daniel Bourjas, pouvez-vous apporter également un éclairage complémentaire ?

Daniel BOURJAS

Juste un petit complément après les réponses qui ont été faites. Ce projet est en lien avec le fonctionnement des marchés européens. Rôle des infrastructures qui interconnectent ces marchés. L'objectif là, c'est quelque part de « désenclaver » le sud par rapport au nord pour bénéficier d'une meilleure connexion avec les marchés du nord et un meilleur prix au sud. Ça me permet de répondre à la question de Monsieur Chardon de tout à l'heure, est-ce que ce projet pourrait bénéficier au port de Marseille ? Ce qui est très intéressant, c'est que la question sur Marseille est posée à Lyon. Ça montre que nos projets ont quand même un rôle non pas sur une partie des marchés ou de l'industrie en France, mais globalement sur toute la zone sud. Effectivement, le port de Marseille attend ce projet, ce désenclavement du sud et je crois savoir qu'il y a environ 2 milliards d'investissement en lien avec le port de Marseille et en lien direct avec nos projets. Voilà un élément de réponse.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. Nouvelle question ? Toutes les interventions ont permis d'apporter des réponses à vos interrogations ? N'hésitez pas. Monsieur ?

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Je voulais m'adresser à la Commission de Régulation de l'Energie et voulais savoir quelles incitations seraient données au développement du biométhane ? Puisque c'est la formule renouvelable du gaz naturel.

Jean-Yves OLLIVIER

Madame Idir ?

Naïma IDIR

Je pense que sur la réponse, je vous apporterai une partie de la réponse et je pense que la DGE est plus à même de répondre à cette question que moi. Il y a deux types d'incitation. Il y a des incitations qui sont sur la garantie d'un tarif d'achat du gaz puisque la principale difficulté aujourd'hui pour les producteurs de biométhane, c'est qu'il y a des coûts de production de ce gaz qui conduisent à un prix du gaz qui est bien plus important que le prix

du gaz sur les places de marché gaz. Claude Conrard vous a dit tout à l'heure qu'en France, sur les places de marché, notamment sur le PEG nord, le prix du gaz est autour de 26 à 27 euros. Le biométhane ressort plutôt autour de 100 euros pour ce projet. La difficulté pour ce projet, c'est tout d'abord de leur assurer la viabilité économique. Il y a un dispositif qui a été mis en place et là la DGEC pourra vous en parler avec un prix garanti avec d'ailleurs deux dispositifs puisque le biométhane peut être utilisé de deux façons. Soit, il est injecté directement dans les réseaux de transport de gaz ou de distribution de gaz. Soit, il sert à la production d'électricité.

Dans les deux cas, il y a un dispositif qui permet de garantir un prix d'achat pour les producteurs de biométhane. Ensuite, il y a, pour la partie injection sur les réseaux effectivement un travail qui est fait en concertation avec l'ensemble de la filière, avec l'ADEME et les opérateurs d'infrastructures au niveau de la CRE qui est d'une part de donner de la visibilité sur les règles d'accès aux réseaux de transport et de distribution. Il y a tout un travail qui est fait aujourd'hui sur les conditions de raccordement de ces installations, soit au réseau de transport, soit au réseau de distribution. Il y a tout un travail sur la gestion des files d'attente puisqu'une des problématiques en fait de l'injection du biométhane dans les réseaux, c'est qu'il faut que la zone d'injection puisse absorber le gaz. Comme le disait Claude Conrard tout à l'heure, la consommation de gaz en France, notamment la consommation domestique sur les réseaux de distribution, a la caractéristique d'être personnalisée.

Comme vous l'avez vu, 50 % de l'usage du gaz est domestique et tertiaire. Il est utilisé avant tout pour le chauffage. On se chauffe en hiver et non en été. La difficulté, c'est d'avoir une consommation suffisante pour pouvoir absorber ce gaz lorsqu'il est injecté dans une zone d'injection. Il y a tout un travail qui est fait en concertation avec les acteurs de marché pour gérer la file d'attente parce que lorsque la capacité d'absorption est insuffisante, il faut pouvoir organiser la priorité entre les différents projets qui arrivent. Et puis il y a également un travail qui est fait pour essayer d'améliorer les débouchés qui peuvent être soit via un meilleur maillage des réseaux, notamment au niveau de la distribution, qui peut permettre d'augmenter la zone d'absorption. Ça peut être également via du roburg puisqu'il y a des études qui sont faites notamment par GRTgaz et TIGF pour voir s'il n'est pas possible de remonter le gaz. Parce qu'aujourd'hui, le gaz descend vraiment du transport à la distribution. L'objectif serait de remonter le gaz de la distribution vers le transport pour pouvoir donner encore plus de respiration pour l'injection de ce biogaz.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. Monsieur Krembel, vous voulez apporter un complément ?

David KREMBEL

Oui, deux compléments. Premièrement, l'optimisation des procédures réglementaires et deuxièmement, c'était un souhait des acteurs du débat national sur la transition énergétique, que les aides du fonds chaleur et du fonds déchets qui sont gérées par l'Agence du Développement et de la Maîtrise de l'Energie soient augmentées.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. Autre question ? Toute question est pertinente et légitime. Donc n'hésitez pas. Non ? Vous avez toutes les réponses ? Je vais lever la séance. Je vous rappelle que si vous avez des questions qui vous viennent à l'esprit dans les prochains jours et prochaines semaines, vous avez toujours la possibilité de nous poser par écrit sur notre site internet les questions que vous n'aurez pas pu poser aujourd'hui. La Commission Particulière s'engage à vous fournir des réponses dans les délais les plus brefs de quelques jours après avoir bien sûr saisi le maître d'ouvrage. Je vous rappelle que notre séance d'aujourd'hui qui a un intérêt qui dépasse le cadre strictement local sur le fuseau, mais qui a un intérêt beaucoup plus large, a été filmée et sera consultable sur notre site internet. Je vous remercie en vous signalant qu'il y a un rafraîchissement qui est offert à la sortie de la salle. Merci à vous.

La séance est levée à 20 heures 45.

